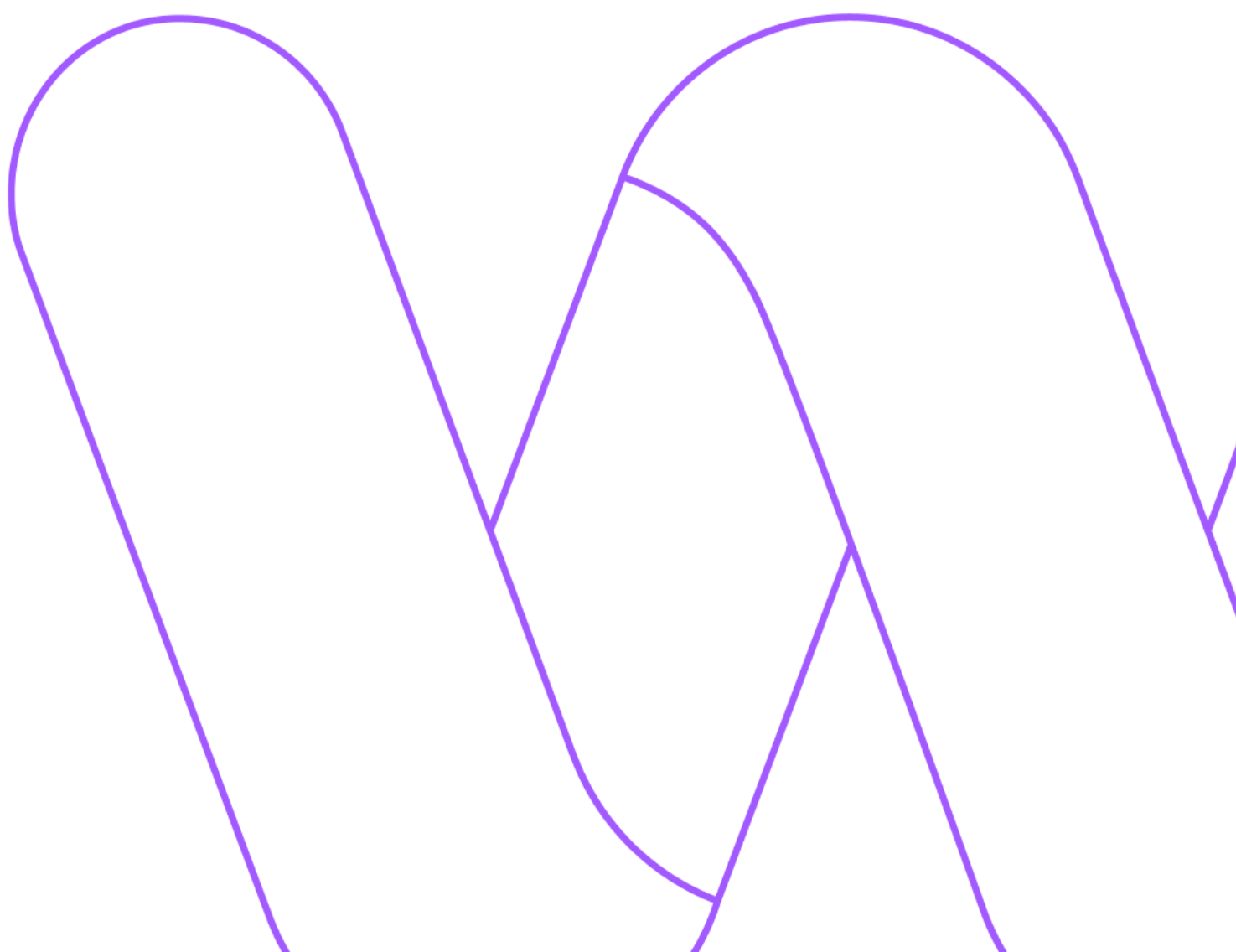


Formation

Covid-19 : Tests antigéniques Délivrance masques



1. Tests antigéniques (TAG) et autotests

Liens utiles :
[Page Améli](#)

L'**arrêté du 13/02/2025, paru au JO du 22/02/2025**, abroge les dispositions dérogatoires mises en place dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

A partir du 01/03/2025, les codes prestations DTG, OTO et RTG (Autotests) ne sont plus pris en charge par la CPAM.

- **DTG** : Délivrance Test antigénique en pharmacie
- **OTO** : Délivrance autotests en pharmacie
- **RTG** : Réalisation Test antigénique en pharmacie

L'utilisation de ces produits n'est pas bloquée pour les ventes simples, ces factures ne devront plus être formatées en tant que FSE /SUBR /Tarification spéciale.

Liens utiles :
[Page Améli](#)

Les PCR restent prises en charge à 60 % sur prescription médicale.

2. Délivrance des masques aux patients

La délivrance s'effectue sur présentation d'une prescription médicale et de la carte Vitale.

Les personnes suivantes peuvent bénéficier de masques gratuitement :

- Personnes vulnérables qui peuvent développer une forme grave de Covid-19. Elles peuvent se procurer des masques en pharmacie sur prescription médicale.
- Personnes atteintes du virus Covid-19 sur présentation du mail ou du sms de l'Assurance Maladie ou du résultat positif du test RT-PCR
- Personnes identifiées comme *cas contact* par l'Assurance Maladie dans le traitement *Contact covid*

Délivrance gratuite de masques de type FFP2

Les pharmacies d'officine délivrent **gratuitement**, sur présentation d'une prescription médicale, des masques de type FFP2 aux personnes à risque de formes graves du covid-19 et immunodéprimées.

Une personne immunodéprimée est une personne dont le système immunitaire ne fonctionne pas bien et qui est donc plus vulnérable aux infections.

	Tarifs	Code prestation	Libellé du code prestation	Taux de remboursement AMO (hors exonération du TM)
Délivrance de masques aux assurés	• 4,22 € : pour 30 masques chirurgicaux délivrés • 6,33 € : pour 50 masques chirurgicaux délivrés • 9,50 € : pour 30 masques FFP2 délivrés • 22,16 € : pour 50 masques FFP2 délivrés	MSQ	Délivrance masques	100 %